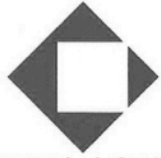


FONDATION



DU
PATRIMOINE

Restauration de la chapelle Saint-Joseph de Reims

Coupon réponse à déposer ou à renvoyer à Amis de la Chapelle
de Saint-Joseph de Reims 177 rue des Capucins - 51100 REIMS

Oui, je souhaite participer à la restauration de la chapelle Saint-Joseph de Reims

Merci de me faire parvenir une information :

- Sur le mécénat d'entreprise et les grandes donations
- Sur les possibilités de legs
- Je souhaite faire connaître ce projet auprès des entreprises et des grands donateurs, comme ambassadeur de la chapelle.

Je vous fais parvenir un don pour les travaux les plus urgents :

- 40 € 90 € 130 € autre : €

Chèque à l'ordre de "Fondation du patrimoine – chapelle de Saint-Joseph."

Les dons versés à la Fondation du Patrimoine seront reversés au maître d'ouvrage pour les travaux de restauration de la chapelle Saint-Joseph de Reims.

NOM PRENOM

DATE DE NAISSANCE PROFESSION

ADRESSE

TELEPHONE E-MAIL @

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt et recevoir un reçu fiscal au titre de :

- l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur la fortune l'impôt sur les sociétés

Votre don est déductible de vos impôts :

- Impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable
- Ou impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € de déduction (66 666 € de dons).

Exemple d'économie d'impôt : pour un don de 100 € = 66 € (impôt sur le revenu) ou 75 € (ISF)



SAINT-JOSEPH
Reims
Amis de la chapelle

Conformément à la loi informatique et libertés n°78 -17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine porté par l'association Saint-Joseph pour le cas où le projet n'aboutirait pas. Le donateur accepte que son don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine porté par l'association Saint-Joseph si celui-ci n'aboutissait pas. Une part raisonnable des dons sera affectée aux charges de communication et de gestion du projet mentionné.